

CONTRAT DU MARCHÉ

Entre

Le Ministère de la Communication et Médias, pour le Compte du
Gouvernement de la République Démocratique du Congo

Représenté par
le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

Et

STARTIMES SOFTWARE TECHNOLOGY Co., Ltd

CONTRAT

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ, conclu le 28^{ème} jour du mois de juillet de l'année deux mille seize,

ENTRE

(1) *Le Ministère de la Communication et Médias, pour le Compte du Gouvernement de la République du Démocratique du Congo, ci-après dénommé « Autorité contractante » ayant son siège social au n° 83, de l'avenue TABULEY (ex TOMBALBAYE), commune de la Gombe, dans la ville de Kinshasa, en République Démocratique du Congo, Bâtiment RATELESCO (RTNC2), ici représenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.*

d'une part, et

(2) *STARTIMES SOFTWARE TECHNOLOGY Co., Ltd, société de droit chinois ayant son siège social Block 5, Kechuang 14th Street, Beijing Economic Technological Development Area, Beijing 100176, P.R.China, ci-après dénommé le « Titulaire », ici représenté par son Président Directeur Général d'autre part :*

ATTENDU QUE l'Autorité contractante a lancé l'appel d'offres international DAOI n° 001/CGPMP-CNMTNT/2015 du 07 juillet 2015 relatif à la Conception, la Fourniture, l'Installation et la Mise en service d'un Réseau National de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) et Equipements Auxiliaires en République Démocratique du Congo et a accepté l'offre du Titulaire pour la livraison de ces Fournitures et la prestation de ces Services connexes, pour un montant en Hors-taxes de *Soixante-huit millions cent-treize mille deux cent soixante-treize dollars (68.113.273 \$ USHT)* soit en Toutes-taxes de *Quatre-vingt-quatre millions Neuf cent-soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars, soixante-douze centièmes (84.966.495,072 \$ US TTC)* ci-après dénommé le « montant du Marché » et dans le délai maximal d'exécution de douze mois.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.

2. Montant du Marché

Après discussions et échanges, le montant du marché en Toutes Taxes s'élève à 84.966.495,072 USD reparti comme suit :

-Montant du marché hors taxe (HT) tel stipulé dans le bordereau des prix en annexe n° 1: 68.113.273 \$ US

Taxes prises en compte:

-Taxe parafiscale de l'ARMP (0,4%)

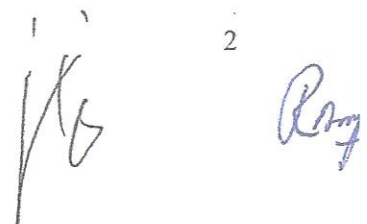
272.453,092 \$ US

-TVA (16%) 10.898.123,68 \$ US

dont : 9.092.232,48 \$ US pour les fournitures et 1.805.891,2 \$ US pour les services connexes.

-Pré-taxes administratives (10%) de Fournit. : OCC, SCTP, OGEFREM. 5.682.645,30 \$ US

3. Financement du Marché



Le Marché est financé par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo moyennant un prêt conclu auprès d'une banque chinoise. Le règlement du Titulaire au titre de ce Marché sera effectué conformément aux modalités prévues dans le Dossier d'Appels d'Offres au point 14.1 du CCAG relatif au règlement de fournitures en provenance de l'étranger. Cependant, il a été convenu entre les parties que le Titulaire préfinance le marché pour les sites de Kinshasa et de Lubumbashi, suite au retard déjà accumulé et à l'imminence de l'expiration du moratoire accordé sur l'arrêt de la diffusion analogique télévisuelle dans la bande des fréquences UHF par les pays voisins.

L'Autorité contractante devra au plus tard dans les quinze (15) jours qui suivent le décaissement du prêt de la banque chinoise, payer au Titulaire le montant des travaux réalisés de ces deux sites préfinancés. Le règlement du montant restant du Marché sera effectué selon les dispositions du règlement prévues dans le cadre du Marché.

Le paiement, sauf instructions contraires de STAR SOFTWARE TECHNOLOGY Co., Ltd communiquées par écrit, sera fait par virement bancaire sur le compte suivant :

Intitule: STAR SOFTWARE TECHNOLOGY Co., Ltd.,
Bank: BANK OF BEIJING CO LTD BEIJING
Compte : 01090699001420109005512
Swift code n° : BJCNCNBJXXX

4. Champ d'application du marché

Le présent projet relatif à la Conception, la Fourniture, l'Installation et la Mise en service d'un Réseau National de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) et Equipements Auxiliaires en République Démocratique du Congo est un projet de dimension nationale. L'objet du présent contrat du Marché concerne uniquement 54 sites (en annexe n°2) principaux existants dont une dizaine sont frontaliers, mentionnés dans le Dossier d'Appel d'Offres sur les 307 à couvrir. Il s'agit ainsi de la première phase de 54 sites sur 307 sites dudit projet.

Afin d'atteindre la couverture optimale voulue par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et d'assurer la fourniture des terminaux de télévision numérique, les 253 sites restants feront l'objet d'un autre marché, conformément aux dispositions pertinentes de la loi n° 10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés Publics.

5. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
 - a) Le présent Contrat
 - b) La Notification d'attribution du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractante ;
 - c) L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire ;
 - d) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
 - e) Le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
 - f) Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques, Plans, Inspections et Essais.
6. Le présent Contrat prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

7. En contrepartie des paiements que l'Autorité contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité contractante, par les présentes, de livrer les Fournitures, de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.
8. L'Autorité contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché en fonction du décaissement du prêt selon les dispositions du règlement prévues dans le cadre du Marché. Relativement au préfinancement du marché par le titulaire, l'Autorité Contractante prend en charge des formalités administratives, notamment le dédouanement des matériels.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent contrat conformément aux lois en vigueur en République Démocratique du Congo, aux jour, mois et année ci-dessus.

Signé par *Son Excellence Lambert MENDE OMALANGA, Ministre de la Communication et Médias*, (pour l'Autorité Contractante), ici représenté par le *Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale*.

R. Tshibanda
R. Tshibanda
Rinaffer

Signé par *Monsieur PANG XINXING, Président Directeur Général* (pour le Titulaire)

Pang Xinxing

2016.7.28

